



NOTA BENE

DE HERITIERS DE LA JUSTICE a.s.b.l.

Investir dans la femme rurale et la jeune fille pour un avenir meilleur

Message de Héritiers de la Justice à l'occasion de la journée mondiale de la femme

Il est un être que, le 8 mars de chaque année, le monde entier met à l'honneur. Il s'agit de la femme, cet être qui est, à juste titre, considéré comme la mère de l'humanité dans la mesure où c'est elle qui est utilisée par le Très Haut dans son œuvre de perpétuer la procréation.

En effet, le 8 mars de cette année-ci, comme à l'accoutumé, le monde entier commémore la Journée Internationale de la Femme en mettant un accent particulier sur la femme rurale et la jeune fille. Le Thème de cette année-ci est intitulé : « **Investir dans la femme rurale et la jeune fille pour un avenir meilleur** ».

La femme rurale, c'est cette dame qui vit dans nos villages tandis qu'une jeune fille c'est la congénère de la femme mais qui ne s'est pas encore mariée. Pourquoi investir dans ces deux créatures ? Y a-t-il à ce jour des avancées significatives en cette matière ? Cet investissement peut-il sous-tendre un avenir meilleur ? Et comment entendons-nous le faire ?

Nous ne le dirons jamais assez : la femme est la mère de l'humanité. Un adage ne dit-il pas aussi qu' « *éduquer une femme, c'est éduquer toute une nation* » ?

Quant à la jeune fille, en investissant dans elle, on la prépare à prendre les responsabilités qui seront les siennes une fois mariée ou lorsqu'elle aura une quelconque sphère de pouvoir dans la société. En investissant dans ces deux créatures, on contribue à l'élimination de différentes discriminations et d'autres barrières existant entre la femme rurale et la citadine d'une part mais aussi entre la femme et l'homme d'autre part. Y a-t-il à ce jour des avancées significatives ? Le fait de mettre la femme rurale ainsi que la jeune fille en exergue constitue déjà un pas positif.

Il y a peu, l'UNICEF a déclenché l'opération « toutes les filles à l'école » en vue d'amener les filles à étudier du moins pour celle qui n'ont pas en cette chance au moment cela était requis mais faute de moyens financiers, elles ont dû se résigner à l'analphabétisme. Cette opération permet aux bénéficiaires de faire les études primaires pendant 3 ans au lieu de 6 ans. Mais combien ont la possibilité de se payer ses études ?

La Constitution de la RD Congo prévoit à son art.14 la parité Homme-Femme dans le milieu de travail. Combien sont les femmes qui sont aux commandes des affaires publiques tant dans le gouvernement que le Parlement et le Sénat ?

Mais malgré ce tableau peu reluisant, que de blocages, que de difficultés auxquelles la femme et la jeune fille font face depuis bientôt plus d'une décennie. La femme rurale des provinces de l'Ituri, du Sud et Nord Kivu est menacée d'extermination à cause des raids des FDLR et d'autres groupes armés. Pour ne citer que le cas de FIZI en 2011 plus de 200 femmes y ont été violées! Celles tuées après avoir été esclaves sexuelles sont innombrables.

A cause de cela, la femme rurale qui vivait de ses activités champêtres, a été contrainte à l'exode rural. Elle est maintenant en ville où elle vit d'expédients avec sa progéniture, à savoir la mendicité, la dépravation des mœurs, etc. Cet état de chose provoque chez certaines femmes victimes de viol, le VIH/Sida et d'autres IST, le traumatisme, la séparation d'avec son mari, la marginalisation et la pauvreté. Que faire alors pour investir dans la femme rurale et la jeune fille ?

Investir dans la femme rurale et la jeune fille peut sous-entendre de procéder à l'élimination de toute formes de discriminations et d'autres barrières faite à la femme et qu'on peut lire entre la femme rurale et la femme urbaine d'une part et aussi entre la femme et l'homme, d'autre part.

Il importe également de la mettre dans la position de pourvoir à ses besoins ainsi que ceux de sa communauté. Il est important également de la sécuriser et la doter plus d'informations et des moyens pour qu'elle puisse avoir l'espace d'expression et d'échanges d'expériences avec les autres afin de rentabiliser son travail. Cela en vue de tirer plus de profits de ces expériences au bénéfice du bien-être de sa société.

Investir dans une femme rurale et la jeune fille c'est aussi créer en faveur d'elle un climat de paix où elle se sent capable de vivre et produire dans toute quiétude. C'est également la disponibiliser des moyens susceptibles d'assainir son environnement.

La femme et/ou la fille rurale a le droit d'avoir une valeur considérable devant les hommes. Elle a le souci de s'exprimer librement, de donner son point de vue et être accepté, de contribuer au développement de son entité, ...

Cette femme qui subit le poids des coutumes rétrogrades, nécessite d'être alléguée de certaines charges pour qu'elle se sente dégagée de cette pesanteur qui a élu domicile dans son fond intérieur.

Investir dans la femme et/ou a fille rurale ne peut aboutir à un avenir meilleur que lorsque tous ces préalables sont respectés et particulièrement lorsque ses droits et ses libertés sont respectés. En d'autres termes lorsque cette victime jouit de ses libertés et droits tout en bannissant l'analphabétisme.

L'asbl HERITERS DE LA JUSTICE, exige, au regard de ce qui précède, le retour de la paix dans toutes les campagnes de la province du Sud Kivu pour permettre à la femme rurale non seulement de retourner sous son toit conjugal, mais aussi de reprendre ses activités de subsistance. Cela passe par une bonne gestion de la question des FDLR, des éléments incontrôlés des FARDC présumés auteurs d'exaction dans les Territoires.

HERITIERS DE LA JUSTICE asbl demande également que des poursuites soient intentées à l'endroit de tous les auteurs présumés des exactions commises sur les femmes rurales et les filles et doter ces victimes de dommages et intérêt à l'issu de ces procès.

Enfin, l'Association invite le gouvernement congolais ainsi que ses partenaires bilatéraux à tout mettre à mettre en œuvre afin de favoriser la scolarisation à grande échelle de la fille et l'alphabétisation de la femme rurale requérante. Cela constituerait un atout pour accéder à l'emploi.

Tout en encourageant la femme dans la lutte pour la reconnaissance de ses droits, l'asbl **Héritiers de la Justice** demande aux décideurs politiques de procéder à l'application sans faille des lois protégeant la femme et la jeune fille.

Héritiers de la Justice recommande à la Communauté Internationale de tourner son regard attentif sur la situation de la femme rurale et la jeune fille en RDC.

Que vivent la femme rurale et la jeune fille
Que vive la JIF 2012.

*Bukavu, le 07/03/2012
Héritiers de la justice*

Vous lirez très souvent et à l'improviste dans le NOTA BENE de Héritiers de la Justice :

- des flashes d'information,
- des brèves,
- des informations nécessitant une action urgente,
- des communiqués de presse, ...

Suivez tous les mardis à partir de 19h30 sur les antennes de la Radio Rehema et les jeudis à partir de 20h30 sur Radio Maendeleo, les émissions TUITETEE HAKI ainsi que l'ENFANT ET LA PAIX respectivement sur la RTNC/Bukavu et la Radio Rehema les vendredis à 18H30 et les dimanches à 19h00. L'émission NAJUWA HAKI ZANGU à suivre chaque Lundi sur les ondes de la Radio Neno la Uzima à partir de 20h15 jusqu'à 20h45

*Edité par Héritiers de la Justice asbl, Service des
Eglises Protestantes pour les Droits Humains et la Paix*